

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2024 / 0486

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : Pôle Mécanique Alès
Tél. : 04 66 30 81 33
Réf : JMC/OB/BA- 2024/63

Objet : Signature à titre onéreux entre la Communauté Alès Agglomération et l'association Passion et Partage d'une convention pour l'organisation de la manifestation week-end circuit du samedi 23 au dimanche 24 novembre 2024 sur le Pôle Mécanique Alès Cévennes

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2125-1,

Vu la délibération C2024_03_17 du conseil de communauté en date du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération C2024_03_01 du conseil de communauté en date du 27 juin 2024 relative aux tarifs et redevances de la Communauté Alès Agglomération,

Vu la décision n°2022/0150 en date du 21 avril 2022 portant règlement intérieur du Pôle Mécanique Alès Cévennes,

Considérant la demande de l'association Passion et Partage d'organiser un rassemblement automobile dont les bénéfices seront reversés à des projets locaux au profit de l'enfance handicapée, du samedi 23 au dimanche 24 novembre 2024, sur le site du Pôle Mécanique Alès Cévennes,

Considérant le caractère caritatif de cette opération et la volonté de la Communauté Alès Agglomération de s'y associer, la mise à disposition des équipements du Pôle Mécanique Alès Cévennes sera consentie à titre gracieux pour la journée du samedi 23 novembre, et à titre payant, pour la journée du dimanche 24 novembre 2024,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Une convention de mise à disposition à titre onéreux sera signée entre la Communauté Alès Agglomération représentée par son président, M. Christophe RIVENQ et l'association Passion et Partage représentée par son président, M. Daniel POISSENOT et dont le siège social est situé 831 route d'Uzès - 30100 Alès, en vue de l'organisation du week-end circuit, durant les journées et aux horaires suivants :

- samedi 23 novembre 2024, de 9h à 12h et de 14h à 18h,
- dimanche 24 novembre 2024, de 9h à 12h et de 14h à 18h.

ARTICLE 2 :

Eu égard au caractère caritatif de cette manifestation, la mise à disposition des équipements du Pôle Mécanique Alès Cévennes à l'association Passion et Partage sera consentie à titre gracieux pour la journée du samedi 23 novembre 2024.

Toutefois, l'association Passion et Partage réglera un prix d'un montant HT de 6 896 € (six mille huit cent quatre vingt seize euros hors taxes) soit la somme TTC de 8 275,20 € (huit mille deux cent soixante quinze euros et vingt centimes toutes taxes comprises) en contrepartie des prestations suivantes fournies à l'association Passion et Partage par la Communauté Alès Agglomération :

- la location en exclusivité du circuit vitesse 1 journée un dimanche pour la somme HT de 3 082 € (trois mille quatre vingt deux euros hors taxes),
- la location des salles n°2 et 3 du bâtiment Ingenium 1 journée pour la somme HT de 665 € (six cent soixante cinq euros hors taxes),
- la location de l'office traiteur au 1^{er} étage du bâtiment Ingenium 1 journée pour la somme HT de 70 € (soixante et dix euros hors taxes),
- la location de la salle Shoya du bâtiment Ingenium 1 journée pour la somme HT de 360 € (trois cent soixante euros hors taxes),
- la location du centre de développement 1 journée pour la somme HT de 408 € (quatre cent huit euros hors taxes),
- la location de 15 boxes 1 journée pour la somme HT de 900 € (neuf cents euros hors taxes),
- le contrôle nocturne 1 nuit du vendredi 22 au samedi 23 novembre 2024 pour la somme HT de 342 € (trois cent quarante deux euros hors taxes),
- le contrôle nocturne 1 nuit du 23 au 24 novembre 2024 pour la somme HT de 396 € (trois cent quatre vingt seize euros hors taxes),
- le forfait nettoyage des locaux pour la somme HT de 550 € (cinq cent cinquante euros hors taxes),
- la prestation nettoyage de piste 1 journée pour la somme HT de 246 € (deux cent quarante six euros hors taxes).

Le règlement du prix sera exigible le vendredi 8 novembre 2024, soit 15 jours avant la manifestation.

L'ensemble des modalités d'organisation de cette épreuve sera détaillé au sein de la convention.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 24 OCT. 2024

Le président

Christophe RIVENQ

